Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment

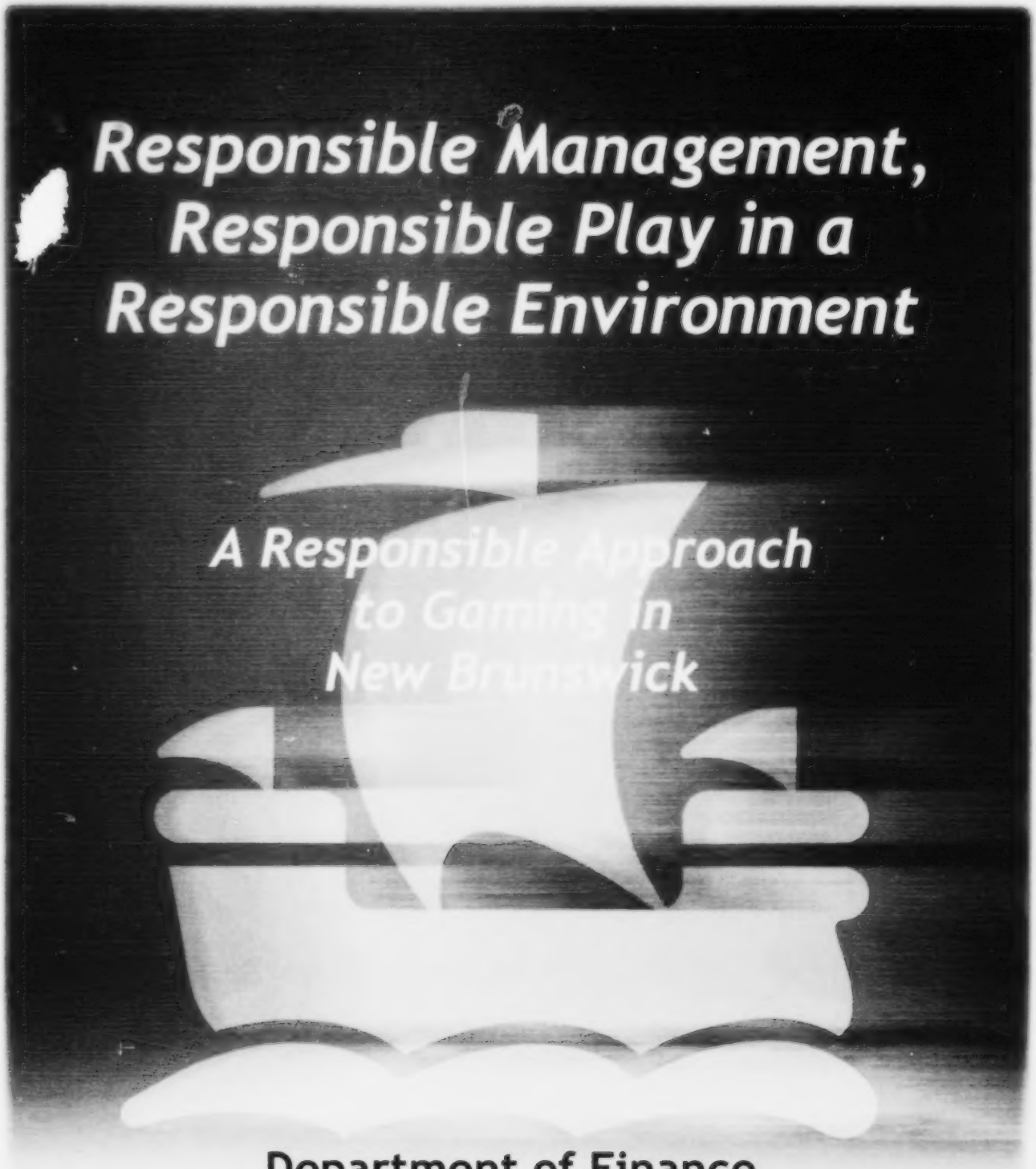

A Responsible Approach to Gaming in New Brunswick

Department of Finance

Lotteries Commission of New Brunswick

New Nouveau Brunswick

Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment

A Responsible Approach to Gaming in New Brunswick

Published by:

Department of Finance
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada
http://www.gnb.ca/0024/index-e.asp

November 2007

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 978-1-55396-292-2

Printed in New Brunswick

Table of Contents

Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment 1
A Responsible Approach: Guiding Principles 3
Reformed Video Lottery Program 5
Enhanced Responsible Gaming Initiatives 9
Strengthened Charitable Gaming Policy 15
Destination Casino 18
Engagement with New Brunswick First Nations 21
Legislative Overview 24

Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment

Introduction

The Government of New Brunswick is bringing a new strategic approach to gaming in the Province with a focus on *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment*.

There have been no major changes in the type of gaming activities offered in New Brunswick since the video lottery program was introduced in the early 1990s. It is time for government to take action to offer other types of gaming activities, help ensure that New Brunswickers participate in a more responsible, controlled, secure gaming environment and help them make informed gaming choices by providing information and help when needed.

The new responsible gaming policy will focus on improving New Brunswick's gaming environment in order to protect the integrity of provincial and charitable gaming activities. It will lead to a more controlled, secure gaming environment for operating gaming activities. It will help New Brunswickers understand their chances of winning when they gamble and provide information and raise awareness of the signs that lead to problem gambling. This will help them make more informed gaming choices. In cases where there is a problem, this new policy will help ensure services are available to assist problem gamblers.

The new responsible approach will ensure the best interests of all New Brunswickers are kept in the forefront. Public trust is vital. It will help ensure those who choose to participate in gaming activities are protected. It will ensure the integrity of gaming activities is protected.

The gaming industry has seen phenomenal global growth in the last two decades. The global and national gaming marketplace has changed and continues to change quickly to adapt to trends and consumer preferences. Governments face the challenge of developing provincial gaming strategies and policies that reflect changing consumer preferences, public attitudes, and the marketplace. Governments also face global challenges, such as the increase of unregulated online gaming.

Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment, Continued

Introduction
(continued)

The new responsible approach to gaming in New Brunswick will include a reformed video lottery program, enhanced responsible gaming initiatives with new programs for those at risk of developing or already have a gambling problem; a strengthened charitable gaming policy; and one provincially authorized destination casino as part of the Province's tourism development strategy.

Given the government's commitment to a new era in Aboriginal-provincial relations, New Brunswick First Nations have been engaged and involved in a dialogue regarding their concerns and interests in gaming in the context of the government's new focus on *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment.*

A Responsible Approach: Guiding Principles

Introduction

Six guiding principles are the basis for New Brunswick's new strategic approach for gaming in our province. These principles focus on responsible management of gaming activities and promoting responsible play in a socially responsible gaming environment. These principles will be integrated into all gaming activities conducted in the province.

Protection of public interest and confidence

The public should have confidence in the delivery of provincial gaming programs and charitable gaming activities. They should also be confident that games are conducted fairly, responsibly, and with appropriate accountability.

Where an activity does not in accordance with the regulatory framework, steps will be taken to correct activities, address issues and take appropriate action to protect the public interest.

Integrity of gaming activities

A new regulatory framework will set criteria and rules for the responsible conduct and management of all gaming activities. This is to protect the integrity of provincial gaming programs and of all gaming activities licensed by the government.

The legal framework for gaming activities in New Brunswick will clearly set out the governance and regulation of gaming activities and provide for the appropriate checks, balances, tools and resources to administer the regulatory framework. At the same time, this regulatory framework will incorporate flexibility to ensure responsive action when needed.

A Responsible Approach: Guiding Principles, Continued

Balancing social responsibility and responsible fiscal management

The Province is committed to embracing its social responsibilities and will take steps to provide the tools and resources to ensure that its gaming programs are delivered in a socially responsible manner. To this end, a focus on prevention, awareness, treatment and research of gambling addictions are incorporated in all aspects of gaming in the province.

This social responsibility will be balanced with government's commitment to manage the finances in a way that is fiscally responsible. Stringent financial controls will be incorporated into all gaming programs. In some instances, it will be applied through regulatory framework while in others, within contractual agreements with gaming service provider.

Clarity, Fairness and Consistency

It is important that we are clear on what we are doing, who is doing it and how it is being done. We will clearly articulate policies regarding criteria and eligibility for the conduct, management, operation, and the participation in provincial gaming activities. This is to ensure policies, decisions and actions the Province takes are fairly, responsibly and consistently applied.

Openness, Transparency and Accountability

All gaming programs and related activities will be implemented and administered in an open, transparent and accountable manner. The management and operation of gaming activities in the province will be regularly reported to uphold the public's trust that gaming is being conducted and managed in the best interest of the people of New Brunswick.

Enhancement of Strategic Partnerships

We will all share in the success of a responsible approach to gaming in New Brunswick. The Province will enhance strategic partnerships between communities, First Nations, industry, interested agencies and individuals to support responsible gaming in New Brunswick.

Reformed Video Lottery Program

Action

As part of the New Brunswick's new responsible approach to gaming, **the Province will reform the video lottery program by April 2010**.

Background

The video lottery program was introduced to New Brunswick in 1991. Originally, video lottery terminals (VLTs) were permitted in a variety of locations, but by 2000, only sites with a liquor licence were eligible to have VLTs.

In 2001, a referendum on VLTs was held in which a majority of New Brunswickers who voted favoured a government-run, regulated video lottery program.

In 2002, the Atlantic Lottery Corporation (ALC) became the sole operator of the provincial video lottery program on behalf of the New Brunswick government.

In order to host VLTs, a siteholder must be a licensee under the *Liquor Control Act*. The siteholder then enters into a contract, referred to as a Siteholder Agreement, with the ALC for the placement of VLTs. Currently, if the siteholder is a restaurant, it can have up to two VLTs; if the siteholder is a bar, it may have up to five VLTs placed in its establishment. There is no licence, other than the liquor licence, nor fee requirement for the siteholder.

Reforming Program Changes

The New Brunswick government is making changes to reform the video lottery program. These changes are to help ensure the video lottery program operates in line with the Province's new focus on *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment*. The new model will provide video lottery gaming in a more controlled, secure environment, with a focus on responsible gaming. For the New Brunswicker who chooses to play, the opportunity to do so will remain. The new program will provide for reasonable access across the province.

Reformed Video Lottery Program, Continued

Reforming Program Changes (continued)

All VLTs will be hosted in age-controlled environments. This means VLTs will not be permitted in restaurants. Restaurants are currently allowed up to two VLTs. The removal of VLTs will be done in two stages; one terminal per establishment will be removed by Oct. 1, 2008 and the remaining terminals will be removed by April 1, 2009.

The number of video lottery sites will be reduced across New Brunswick by more than 50 per cent. The total number of sites at any given time will be capped at a maximum of 300. This is a significant decrease as there are about 625 sites now in the province.

The number of VLTs will be reduced across New Brunswick by almost 25 per cent. A maximum of 2,000 VLTs will be available for play at any given time. There are about 2,650 VLTs in New Brunswick today.

A moratorium will be placed on the approval of new video lottery sites, effectively immediately, until the transition to the new responsible video lottery program is complete.

Limits on the number of VLTs allowed in one establishment will be adjusted. There will be two classes of video lottery establishments. One class will allow for up to 10 terminals to be in operation in the approved site while the other class will permit 15 to 25 VLTs. Up to 20 sites province-wide will be permitted to host 15 to 25 terminals.

Commission to siteholders will be reduced. The new levels will see a lower commission rate for those hosting a higher number of terminals. A commission rate for those siteholders hosting 15 to 25 VLTs will be set at 15 per cent while those hosting 10 or less VLTs will receive a 20 per cent commission rate. The current commission rate paid to all siteholders is 22 per cent of net revenues.

An annual registration fee will be incorporated in to the video lottery program. Siteholders will pay a registration fee of $200 per terminal per year. There is currently no fee requirement for the siteholder.

Reformed Video Lottery Program, Continued

Reforming Program Changes (continued)

Responsible gaming requirements will be incorporated into the video lottery program. Mandatory staffing requirements, staff training on the signs of problem gambling and appropriate ensuing course of action, and the presence of responsible gaming messaging, materials and standards are examples of requirements that will be incorporated into responsible gaming policies for the video lottery program.

New Brunswick branches of the Royal Canadian Legion that currently host VLTs will be able to continue to do so under the new model. Legions will retain their current number of VLTs. These locations will not be phased out.

Business and performance standards will be developed and incorporated into the video lottery program. Standards with respect to such matters as minimum square footage of a host site, acceptable seating capacity, and upkeep of facility expectations will be incorporated into Siteholder Agreements. Business volume benchmarks will be set as well. Siteholders will be required to continue to meet these standards in order to retain terminals.

Multiple site limitations will be put in place. Multi-licence sites are sites within a single location that have been subdivided into smaller units for the sole purpose of obtaining multiple liquor licences and, subsequently, more VLTs. The new model will impose limitations on the number of licensed host sites allowed in one physical structure such as a shopping centre or hotel.

Who is Responsible

The Government of New Brunswick will continue to regulate the video lottery program through the legislative and regulatory framework while the Atlantic Lottery Corporation will be charged with implementing the reforms as efficiently and effectively as is reasonably possible.

Reformed Video Lottery Program, Continued

Milestones

Reforming the video lottery program will be done in phases to allow for legislative amendments and the regulatory framework to be implemented in full force. It will also allow those who are now participating in the video lottery program to adapt to changes being implemented.

Immediately

- Place a moratorium on the approval of new sites is effective immediately. No new video lottery sites will be approved until the new reformed video lottery program is implemented.

Within Six Months

- Complete the development of business standards and establish performance benchmarks.

Within Year One

- Remove one VLT from restaurants by Oct. 1, 2008.
- Implement business standards and performance requirements.

Within Year Two

- Remove remaining terminals from restaurants by April 1, 2009.
- Incorporate responsible gaming initiatives and responsibilities into the reformed video lottery program through enhanced Siteholder Agreements.

Within Year Three

- Complete reform of the video lottery program by April 1, 2010.

Enhanced Responsible Gaming Initiatives

Action

New responsible gaming initiatives will be developed and incorporated into all aspects of gaming in New Brunswick.

Background

Enhancements to current programs along with several new initiatives will form the cornerstone of the Province's new responsible approach to gaming in New Brunswick.

Currently, New Brunswick does not have a stand-alone responsible gaming policy. The Atlantic Lottery Corporation (ALC) incorporates a responsible gaming program with respect to its product offerings in the four Atlantic provinces. The Department of Health delivers public awareness campaigns and addiction services in the area of treatment of problem gambling. At this time the Lotteries Commission provides $757,000 in annual funding to the Department of Health for this program.

Responsible gaming programs have become an integral part of gaming strategies introduced by other jurisdictions over the past decade. Critics of New Brunswick's provincial gaming policies have focused on the social responsibilities of government and say the province must dedicate more resources to responsible gaming initiatives and addiction treatments. Everyone, government included, agrees that additional resources must be dedicated to enhance responsible gaming initiatives.

Our new responsible approach to gaming has a strong focus on social responsibility. The provincial government recognizes not only its own responsibility as a regulator but also the responsibility of those involved in offering gaming to the public. Whether it is the owner of a business where VLTs are located or the charitable organization holding a fundraiser, everyone must participate in fostering a responsible gaming environment. It cannot be done alone; it takes industry, government, outside agencies, communities, First Nation leaders and individuals to ensure gaming takes place in a safe and responsible manner.

Enhanced Responsible Gaming Initiatives, Continued

Background (continued)

Government is able to facilitate social responsibility through the regulatory framework. But that responsibility is balanced with the need to have resources dedicated to a responsible gaming program. People need to be dedicated to the development and delivery of this program. Most importantly, adequate funding must be available to deliver such activities as targeted prevention initiatives, awareness campaigns, public education programs and addiction treatment services. The responsible gaming initiatives are pivotal in the Province's new approach to *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment.*

New Responsible Gaming Resources

Efforts in gambling addiction prevention, education and awareness are important and need to be targeted not only to those who are actively playing, but also to the general public. Knowing the signs associated with problem gambling is vital. Through targeted awareness campaigns, family members, friends, co-workers and gaming industry workers can become familiar with those signs to be able to intervene early. Those with a gambling problem or at risk of developing a problem need to be aware of treatment options so they can get appropriate help when they need it. Well-developed and delivered initiatives in responsible gaming are key components of our approach.

Addiction and Mental Health Services in the Department of Health will receive an increase of $250,000 in annual funding. This will be used to continue and expand prevention, treatment and rehabilitation supports already in place to help problem gamblers and their families. This increases total funding to $1 million annually beginning in fiscal year 2008-2009.

In the next budget, the Province will provide an additional $500,000 for research into gambling addiction and related social problems, promoting public awareness and providing educational materials on responsible gaming. A responsible gaming program is aimed at ensuring an integrated and coordinated approach to responsible gaming province-wide.

With these measures, overall funding for prevention and treatment of problem gambling and addiction services will be doubled to $1.5 million annually. The $1.5 million earmarked for responsible gaming initiatives will come directly from all sources of provincial gaming revenues (e.g. VLTs, destination casino, etc.).

Enhanced Responsible Gaming Initiatives, Continued

Enhanced Responsible Gaming Initiatives Focus

The following four focus areas form the cornerstone of the Province's enhanced responsible gaming initiatives.

Prevention and Awareness

The Province will use education programs in addition to general and targeted awareness campaigns to promote responsible play and help people recognize signs associated with problem gambling. Individuals should be aware of the risks associated with gambling and the impact it has on themselves, their families, co-workers and their community. People who choose to gamble should have enough information available to make informed decisions on where they are going to play, the odds of winning and how to set personal limits when playing. This type of information will be delivered via gaming sites, through the general media and through avenues that will target specific at-risk populations.

Enhancement of Problem Gambling and Addiction Treatment

Treatment needs to be accessible, meet the individual client's needs and, most importantly, effective. The government will enhance existing problem gambling/addiction services, expand outreach programs and enable further counsellor training to treat individuals with gambling addictions. New treatment methods may be required. Treatment is not only required when a gambling problem or addiction exists; early intervention treatment options need to be available to prevent aggravating potential problems.

Research

Research is a key element in supporting responsible gaming initiatives. We need to know what is working and what isn't and what changes can be made to offer better programs and services. Prevalence studies and needs assessments are necessary to ensure appropriate resources are being dedicated where they are needed most. Effective methods of preventing and treating gambling addictions will be researched and the impact of gambling activities will be monitored.

Enhanced Responsible Gaming Initiatives, Continued

Enhanced Responsible Gaming Initiatives Focus (continued)

Corporate social responsibility

According to the World Business Council for Sustainable Development: *"Corporate Social Responsibility is the continuing commitment by business to behave ethically and contribute to economic development while improving the quality of life of the workforce and their families as well as of the local community and society at large."*

Corporate social responsibility is about businesses doing what they do while at the same time, having an overall positive impact on society.

Gaming service providers will be required to incorporate responsible gaming initiatives and corporate social responsibility standards into their regular operations. Corporate social responsibility standards will include on-site business standards and practices, staff training programs and responsible advertising standards and practices. Government will take measures to make this happen through regulations, agreements and contracts.

Who is Responsible

The Lotteries Commission of New Brunswick will be responsible for leading the development and implementation of the responsible gaming initiatives. The commission will coordinate and liaise with groups such as gaming facility operators, VLT hosts, charitable organizations, First Nation communities, health and social agencies, the Atlantic Lottery Corporation, relevant government departments and local communities. Although government will be responsible for implementing regulatory changes, everyone involved in the gaming industry needs to work together to provide the best environment for responsible gaming.

Enhanced Responsible Gaming Initiatives, Continued

Milestones

Within Six Months

- Designate the Lotteries Commission of New Brunswick as the organization responsible for leading the responsible gaming initiatives.
- Increase funding to Addiction and Mental Health Services in the Department of Health.
- Develop goals, objectives and policies for the responsible gaming program.
- Engage experts to provide advice and recommendations on developing a responsible gaming program for New Brunswick.
- Collaborate with First Nations on developing programs and initiatives geared specifically towards awareness programs and problem gambling issues in First Nations communities.

Within Year One

- Undertake a comprehensive needs assessment of prevention programs, treatment and rehabilitation services to identify opportunities for enhancements.
- Commission a problem gambling prevalence study.
- Identify approaches and tools to develop and implement an education and public awareness building campaign that will inform the public about the risks of gambling and the importance of responsible play, the signs of problem gambling and how to get help.
- Develop corporate social responsibility standards which will include the on-site business standards and practices of service providers, retailers and staff training programs (such as at all VLT sites and other gaming venues) and develop and implement responsible advertising standards and practices.
- Actively participate in national organizations, such as the Canadian Partnership for Responsible Gambling, that partner on responsible gaming initiatives and research.
- Collaborate with other jurisdictions on responsible gaming activities, research and strategies.

Enhanced Responsible Gaming Initiatives, Continued

Milestones (continued)

- Develop an integrated approach to responsible gaming, which will cover all forms of gaming in New Brunswick and will complement the programs and services offered by Addiction and Mental Health Services in the Department of Health and Atlantic Lottery Corporation initiatives.
- Develop proposals for regulatory requirements in consultation with appropriate government departments.
- Incorporate legislative and regulatory responsible gaming requirements within the legal framework.

Within Year Two

- Release prevalence study and needs assessment results.
- Implement the integrated responsible gaming program
- Work with gaming service providers to facilitate the fulfillment of corporate social responsibility commitments.

Within Year Three

- Evaluate program and services menu and make adaptations to fill identified gaps.
- Release research reports and results of program and services evaluations.

Strengthened Charitable Gaming Policy

Actions

The regulatory framework for charitable gaming will be strengthened to make policies governing the charitable gaming sector more effective.

A program for the licensing of charitable Texas Hold'em tournaments will be launched.

Licence and permit holders will be surveyed for input on program improvements.

Overview of Charitable Gaming in New Brunswick

Licensed charitable gaming is an important source of revenue for many of New Brunswick's charities and not-for-profit organizations. Eligible organizations or charities in New Brunswick can obtain a licence or permit to conduct events such as bingos, raffles, Monte Carlo events and breakopen ticket sales. In 2006-2007, close to 830 licences were issued to charities to conduct gaming activities. These gaming activities generated about $13.7 million in net profit for New Brunswick charities. There were over 1,200 permits issued to charities. Permits are issued for games with a prize value of $500 or less. Generally, the government has maintained a community-based focus when it comes to charitable gaming in the province.

Licensed charitable gaming across the country has experienced many challenges in recent years. These include increased competition for the entertainment dollar, declining volunteer participation, the emergence of professional service providers and new technologies. Many organizations that rely on charitable gaming for revenues to fund their activities are concerned about the future of this activity. The reliance of many non-profit groups on lotteries, bingos, etc., for funding was reiterated in the recently released report of the Premier's Task Force on the Community Non-Profit Sector.

Strengthened Charitable Gaming Policy, Continued

Overview of Charitable Gaming in New Brunswick (continued)

Government has been asked to license charitable organizations to conduct new forms of gaming, such as Texas Hold'em poker tournaments. Texas Hold'em poker is a popular form of poker in which players make their best 5-card hand from any combination of their two hole cards and five community cards. Texas Hold'em is often played tournament style in which players continue until one player remains with all the chips and is therefore the winner.

New Brunswick, unlike most provinces, does not have gaming legislation that governs issues in charitable gaming such as introducing new gaming activities, eligibility, use of funds, terms and conditions for operation, restrictions on service providers and age restrictions. Regulations need to provide a more controlled environment where charitable gaming is conducted responsibly.

Change Implementation

Legislation will be introduced to provide for regulation-making authority with respect to charitable gaming activities. A more rigorous regulatory framework is required to deal with emerging issues and challenges.

New regulations for the charitable gaming sector can address several issues. These include eligibility of organizations, eligible use of proceeds raised from gaming activities, use of media and new technologies, approval of new types of games and events, and involvement of professional service providers (including the registration of suppliers). Regulations can also address enhanced enforcement and compliance procedures, stricter reporting requirements, an improved appeal process, and the introduction of charitable Texas Hold'em poker tournaments. Regulation will provide the commission with the necessary authority to properly and responsibly provide oversight to charitable gaming activities in New Brunswick. A formal regulatory regime will also provide greater transparency for charities and not-for-profit organizations and the public at large.

Strengthened Charitable Gaming Policy, Continued

Program Review

By involving those who conduct charity bingo, raffles or host a Monte Carlo Night, we can gain a better understanding of what enhancements might be made. One idea that was brought forward through Premier's Task Force on the Community Non-Profit Sector was to reduce red tape and costs of obtaining a lottery licence. The government is interested in hearing what other ideas are out there to help make the program work the best it can. A program review will be undertaken to gather information and feedback.

As for a Texas Hold'em program, a separate evaluation will be conducted with those charities that choose to participate in the program. The Province wants to hear suggestions on what improvements could be made.

Milestones

Within Six Months

- Launch a program for the licensing of charitable Texas Hold'em tournaments early in 2008.

Within Year One

- Undertake a review of proposed charitable gaming policies which will seek feedback from charitable gaming licensees.

Within Year Two

- Evaluate the first year of the Texas Hold'em Program.
- Introduce amendments to legislative and regulatory framework.

Destination Casino

Action

One destination casino will be authorized in New Brunswick.

Background

Casinos are facilities where various forms of gambling entertainment are offered to patrons. Poker tables, table games, and slot machines are commonly found. New Brunswick and Newfoundland and Labrador are currently the only provinces that have neither a casino nor a harness racing entertainment centre, commonly known as "racinos." There has been some interest expressed in including gaming centres in development plans for some communities. In recent years, interested stakeholders have pressed government for the establishment of one or more casinos or gaming centres at racetracks. Various locations across the province have been suggested as well suited sites for these facilities.

The Government of New Brunswick is committed to continue to support the Standardbred industry through programs such as the Atlantic Sire Stakes and purse-pools. In June 2007, government announced it would inject over $1 million over a three-year period to support the harness racing industry. It will continue to work with industry stakeholders to explore additional development opportunities.

Request for Proposals

The Province, through the Lotteries Commission of New Brunswick, will issue a Request for Proposals for the establishment of a destination casino in the province. The successful bidder will be selected through a rigorous and fair evaluation process monitored by KPMG LLP, an international accounting and consulting firm. The successful bidder will be authorized to operate the facility in a regulated regime that will be established by the Province. The service provider will be contracted for a 20-year period.

Destination Casino, Continued

Request for Proposals Highlights

The Request for Proposals (RFP) will call for the design, construction, equipping, operation and financing of one destination casino gaming facility in New Brunswick. There will be no government funding in the destination casino. The RFP does not specify a location for the casino complex. Proponents will be required to propose a location based on their own sound market analysis.

Interested parties will also be required to propose ancillary facilities that will provide a range of development, entertainment and/or hospitality opportunities in and around the proposed location. Casino complexes in other parts of the country include specialty restaurants, special event venues, meeting and convention space and retail facilities. While integrated harness racing facilities may be incorporated into a proposal, the inclusion of a Standardbred track is not mandatory in the casino bid.

This RFP signals the Province's intent regarding its new responsible approach to gaming in New Brunswick by including further restrictions on the distribution of video lottery terminals in the casino market area. A maximum of 20 per cent of the VLTs in the video lottery program will be permitted within the casino market area. It is anticipated that the range will be between 80 and 100 kilometres of the community in which the casino complex is located.

Most importantly, proponents will be required to demonstrate how they intend to incorporate a responsible approach to gaming in the casino complex. This is to ensure corporate social responsibility is inherent in delivering casino gaming. Furthermore, it will ensure the government's commitment to *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment* is respected.

The evaluation process used to select a winning proposal must be clear, fair and applied consistently. New Brunswick residents must have confidence that the selection is made in a fair and transparent manner, one without undue influence. All proposals will be evaluated against pre-set criteria by evaluation teams made up of gaming industry experts and experienced government officials.

KPMG LLP has been engaged as the process consultants and to act as a fairness monitor throughout the entire evaluation process.

Destination Casino, Continued

Legislative Framework

The Province will have to make amendments to the existing legislative framework governing gaming to accommodate the operation of a destination casino. Detailed regulatory proposals will be brought forward according to established processes.

Who is Responsible

The Lotteries Commission of New Brunswick on behalf of the Government of New Brunswick will issue the RFP for the design, construction, equipping, operation and financing of one destination casino gaming facility.

Milestones

Immediately

- The Lotteries Commission of New Brunswick will issue a Request for Proposals on Nov. 8, 2007

Within Six Months

- The Request for Proposals will close March 11, 2008.

Within Year One

- The evaluation of submitted bids will be completed by May 2008.
- Preferred proponent will be selected and announced in May 2008. It is expected the finalization of the Service Provider Agreement will occur early July 2008.

It is anticipated the destination casino will be operational by May 1, 2010.

Engagement with New Brunswick First Nations

Action

Through the bilateral process, engage and involve New Brunswick's First Nations in the Province's new responsible approach to gaming.

Background

In New Brunswick, aboriginal gaming is a relatively recent phenomenon. First Nations who establish gaming activities in their communities do so as a means of providing money for financing projects and initiatives as part of a general effort to promote the economic self-sufficiency of their communities.

First Nations communities in New Brunswick have some of the highest rates of poverty, unemployment, welfare dependency, school dropout, alcoholism, and other indicators of poverty and social distress of any communities in the country. Many are located in remote areas with little indigenous economic activity. Revenue from gaming has been seized upon by many First Nations communities as one of the few proven and available means of generating income.

In New Brunswick, a number of First Nations communities have tax and gaming revenue sharing agreements with the provincial government. In 2006-2007, the provincial government returned about $7.5 million from gaming revenues generated on reserves to eight First Nations communities.

The First Nations communities with gaming agreements are: Saint Mary's; Kingsclear; Oromocto; Woodstock; Madawaska; Burnt Church; Eel River Bar; and Elsipogtog. The First Nation community of Fort Folly also has a gaming agreement but does not have any gaming activities in place.

Engagement with New Brunswick First Nations, Continued

Bilateral Process

On Feb. 6, 2007 in the Speech from the Throne, the government committed "*...to work with First Nations partners to establish a Bilateral Forum in which issues of mutual concern may be discussed and fair and equitable solutions developed.*"

On Feb. 8, 2007 the Chiefs of the Maliseet and Mi'kmaq Peoples of New Brunswick met in Assembly at Metepenagiag and unanimously resolved to work in partnership and good faith with the Province so as "*...to invigorate the Treaty relationship and develop an equitable and meaningful Bilateral Process that will address issues of mutual concern for the betterment of the First Nations Peoples in New Brunswick and for the betterment of the people of New Brunswick and Canada.*"

As a result, on June 22, 2007, all 15 First Nations and the Province signed the *Mi'kmaq, Maliseet, Province of New Brunswick Relationship Building Bilateral Agreement.* This agreement provides a framework for the Province and First Nations to work together to reconcile First Nations and Crown issues and jurisdictions.

To ensure all Aboriginal people are actively included in the government's agenda, and to resolve through negotiation and discussion issues of concern, a structured bilateral process has been established. This bilateral process is managed by the Technical Negotiating Committee (TNC). The committee receives issues from First Nations and the Province and sets up roundtables to work on priority issue areas. One priority area is aboriginal gaming.

Engagement with New Brunswick First Nations, Continued

Dialogue with First Nations

To involve First Nations in a proactive dialogue on gaming issues, the Province contracted consultants to engage First Nations in a dialogue regarding aboriginal gaming concerns and interests. They are soliciting First Nations' perspectives on a new responsible gaming framework for the province.

The dialogue is to gain a better understanding of Aboriginal views on gaming and to determine a viable alternative gaming revenue-sharing model which meets objectives of the new responsible gaming approach and respects the self-sufficiency goals of First Nations communities.

The continuing dialogue on gaming will be one-on-one discussions with a cross section of Aboriginal leaders, gaming administrators, professionals, entrepreneurs and community activists.

Milestones

Immediately

- Continue dialogue with First Nations Chiefs, councils and organizations.

Within Six Months

- The final dialogue report will be submitted by late November.

Within Year One

- A Bilateral Roundtable will analyze the report and information from the dialogue process, report monthly to the Technical Negotiating Committee, and submit their final recommendations to the TNC.

Within Year Two

- Support First Nations economic development, housing and health priorities and needs through alignment with the government's new focus on *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment*.

Legislative Overview

The Provincial Framework for Gaming

The regulation of gaming in Canada originates with the *Criminal Code* (Canada). Part VII of the *Criminal Code* defines the conditions under which gaming is lawful: Section 207 (1) provides that gaming is lawful if it is either: conducted and managed by a government of a province; or if a charitable or religious organization is licensed by a province to conduct and manage a lottery scheme under prescribed terms and conditions.

The *Lotteries Act* (1976) established the Lotteries Commission of New Brunswick. The Minster of Finance chairs the Lotteries Commission of New Brunswick, the deputy minister of Finance is the vice-chair and another deputy minister serves as the third commissioner.

Under Orders-in-Council 80-807, 81-18 & 83-925, the Lotteries Commission of New Brunswick is authorized to issue licences to charitable or religious organizations to conduct charitable gaming activities where proceeds will be used for charitable purposes. The Lotteries Commission of New Brunswick sets regulatory policy relating to the conduct and management of charitable gaming activities such as raffles and bingos under the Terms and Conditions for Lottery Licencing.

The Lotteries Commission of New Brunswick is also responsible for developing and implementing policy regarding provincial lottery schemes. In 1976, the Lotteries Commission of New Brunswick, on behalf of the Province, entered into an agreement with the three other Atlantic Provinces to establish the Atlantic Lottery Corporation (ALC), which operates provincial gaming programs such as video lottery, Atlantic 6/49, and various scratch and win games. In addition, the Lotteries Commission of New Brunswick is a shareholder in the Interprovincial Lottery Corporation, which conducts two national online lotteries, 6/49 and Super 7.

The *Lotteries Act* also provides for revenue sharing with First Nations and statutory payments to the Sport and Arts Development Funds. Regulation 83-170 and Regulation 90-142 under the *Act* (the Atlantic Lottery Regulation and the Video Lottery Regulation respectively), provide for the operation of the video lottery program and other lottery schemes conducted by the ALC.

The government intends to introduce legislation to implement its new responsible gaming policy: *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment.*

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable

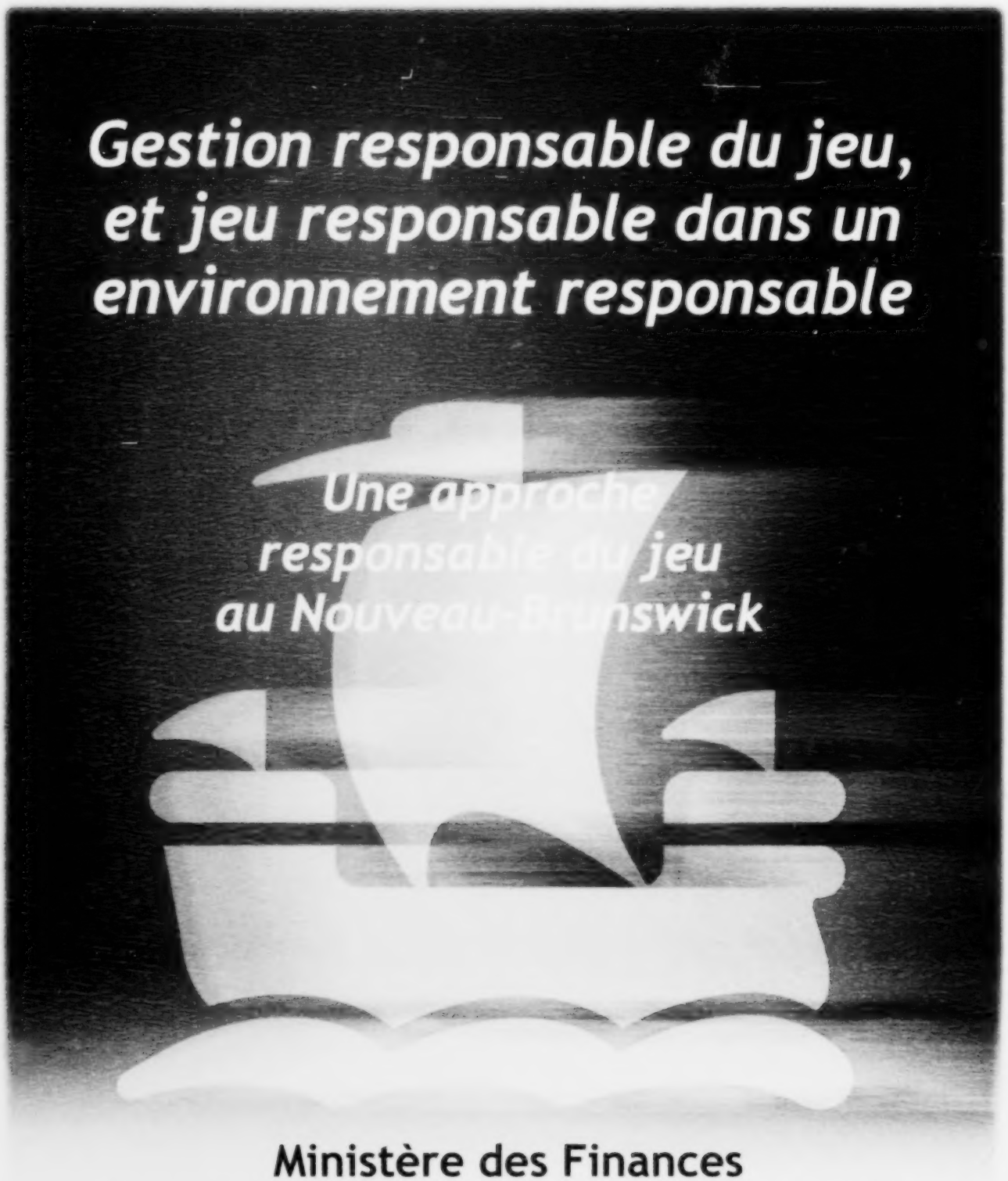

Ministère des Finances

Commission des loteries du Nouveau Brunswick

New Nouveau
Brunswick

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable

Une approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Novembre 2007

Couverture :
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-292-2

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable 1
Les principes directeurs d'une approche responsable.....3
Programme de loterie vidéo révisé.....5
Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable.....9
Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif.....16
Destination casino.....19
Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick.....22
Aperçu legislative.....25

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite adopter une nouvelle approche stratégique du jeu axée sur une *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable.*

Aucun changement majeur n'a été apporté au type d'activités de jeu offertes au Nouveau-Brunswick depuis l'adoption du programme de loterie vidéo au début des années 1990. Il est temps que le gouvernement prenne les mesures pour offrir d'autres types d'activités de jeu, qu'il s'assure que les Néo-Brunswickois participent aux activités de jeu de manière plus responsable, dans un environnement de jeu plus sûr et mieux dirigé, et qu'il les aide à faire des choix plus éclairés en matière de jeu en les renseignant et en les aidant, au besoin.

La nouvelle politique en matière de jeu responsable visera à améliorer l'environnement de jeu au Nouveau-Brunswick de manière à protéger l'intégrité des activités de jeu provinciales et caritatives. Elle favorisera un environnement de jeu plus sécuritaire et mieux dirigé pour le déroulement des activités de jeu. Elle aidera les Néo-Brunswickois à comprendre leurs chances de gagner lorsqu'ils jouent aux jeux de hasard. Elle les aidera à faire des choix de jeu plus éclairés en leur fournissant de l'information et en les sensibilisant aux signes avant-coureurs des problèmes de jeu compulsif. Dans certains cas problématiques, cette nouvelle politique permettra également de faire en sorte que des services d'aide soient mis à la disposition des joueurs à problèmes.

Cette nouvelle approche responsable fera en sorte de maintenir au premier plan les meilleurs intérêts de l'ensemble des Néo-Brunswickois. Il est essentiel d'avoir la confiance du public. Cette confiance favorisera la protection des personnes qui choisissent de prendre part à des activités de jeu. Elle fera en sorte de protéger l'intégrité des activités de jeu.

L'industrie du jeu s'est développée de façon phénoménale au cours des deux dernières décennies. Le marché national et mondial du jeu a changé et continue d'évoluer rapidement pour s'adapter aux tendances et aux préférences des consommateurs. Les gouvernements ont comme défi d'élaborer des stratégies et des politiques provinciales de jeu qui reflètent les préférences changeantes des consommateurs, les attitudes du public et le marché du jeu. Les gouvernements sont également confrontés à des difficultés comme l'augmentation du nombre de jeux en ligne non réglementés.

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable (suite)

Introduction (suite)

La nouvelle approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick comprend un programme de loterie vidéo révisé, des initiatives améliorées qui favorisent le jeu responsable et qui offrent de nouveaux programmes pour les personnes risquant de développer un problème de jeu ou déjà aux prises avec un tel problème, une politique en matière de jeu caritatif renforcée et une destination casino autorisée par le gouvernement provincial dans le cadre de la stratégie provinciale de promotion du tourisme.

Le gouvernement s'étant engagé à commencer une nouvelle page en ce qui a trait aux relations entre les Autochtones et la province, les Premières nations du Nouveau-Brunswick ont pris part à un dialogue initié par le gouvernement concernant leurs préoccupations et intérêts au sujet du jeu, et ce, dans le contexte du nouvel objectif du gouvernement en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.

Les principes directeurs d'une approche responsable

Introduction

Dans notre province, six principes directeurs servent de fondement à la nouvelle approche stratégique du jeu du Nouveau-Brunswick. Ces principes directeurs s'appuient sur une gestion responsable des activités de jeu et sur la promotion du jeu responsable dans un environnement de jeu socialement responsable. Ces principes seront intégrés à toutes les activités de jeu pratiquées dans la province.

Protection des intérêts et de la confiance du public

Le public doit avoir confiance dans la prestation des programmes de jeu provinciaux et des activités de jeu caritatives. Il doit également être convaincu que les jeux sont dirigés de façon juste et responsable, avec l'obligation de rendre des comptes.

De plus, lorsqu'une activité n'est pas conforme au cadre réglementaire, les mesures appropriées seront prises pour s'assurer de corriger l'activité, résoudre les problèmes et protéger les intérêts du public.

Intégrité des activités de jeu

Un nouveau cadre réglementaire établira les règles et les critères afférents à la gestion et à la direction responsables de toutes les activités de jeu afin de protéger l'intégrité des programmes de jeu provinciaux et toutes les activités de jeu autorisées par le gouvernement.

Le cadre juridique régissant les activités de jeu au Nouveau-Brunswick établira clairement la gouvernance et la réglementation des activités de jeu et prévoira les vérifications, les soldes, les ressources et les outils pertinents pour administrer le cadre réglementaire. Parallèlement, ce cadre réglementaire intégrera la souplesse pour assurer la prise de mesures efficaces en cas de nécessité.

Les principes directeurs d'une approche responsable (suite)

Équilibre entre la responsabilité sociale et la gestion financière responsable

Le gouvernement provincial s'engage à assumer ses responsabilités sociales et prendra les mesures nécessaires pour fournir les outils et les ressources afin de veiller à ce que ses programmes de jeu soient offerts d'une manière socialement responsable. À cette fin, l'accent sur la prévention, la sensibilisation, les traitements et la recherche sur le jeu pathologique sera intégré à tous les aspects du jeu dans la province.

Cette responsabilité sociale sera équilibrée par l'engagement du gouvernement qui vise à gérer les finances de manière responsable. Des contrôles financiers rigoureux seront intégrés à tous les programmes de jeu. Dans certains cas, ils seront appliqués au moyen du cadre réglementaire, tandis que dans d'autres cas, ils le seront par l'intermédiaire d'ententes contractuelles conclues avec des fournisseurs de services de jeu.

Clarté, équité et uniformité

Il est important de s'entendre sur ce que nous faisons, sur les responsabilités de chacun et sur la façon de faire les choses. Les politiques concernant les critères et les conditions d'admissibilité afférents à l'exploitation, à la gestion et au fonctionnement des activités de jeu provinciales ainsi qu'à leur participation seront clairement énoncées. Cela permettra de s'assurer que la mise en application des politiques, décisions et mesures prises par le gouvernement provincial est claire, équitable et uniforme.

Ouverture, transparence et responsabilisation

Tous les programmes de jeu et activités connexes seront mis en œuvre et administrés de manière ouverte, transparente et responsable. La gestion et l'exploitation des activités de jeu dans la province seront rapportées régulièrement afin que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient confiance que les jeux sont exploités et gérés dans leur intérêt.

Amélioration des partenariats stratégiques

Nous contribuerons tous au succès d'une approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial améliorera des partenariats stratégiques entre les collectivités, l'Assemblée des Premières nations du Nouveau-Brunswick, les industries, les personnes et les organismes intéressés à appuyer la promotion du jeu responsable au Nouveau-Brunswick.

Programme de loterie vidéo révisé

Action

Dans le cadre de la nouvelle approche responsable du jeu du Nouveau-Brunswick, **la Province révisera le programme de loterie vidéo avant avril 2010**.

Contexte

Le programme de loterie vidéo a été adopté au Nouveau-Brunswick en 1991. Initialement, les terminaux de loterie vidéo (TLV) étaient permis dans une variété d'endroits mais, en 2000, seuls les emplacements détenant une licence pour débit de boisson avaient le droit de posséder ces terminaux.

En 2001, un référendum sur les TLV a permis de conclure que la majorité des Néo-Brunswickois ayant voté préféraient avoir un programme de loterie vidéo réglementé par le gouvernement.

En 2002, la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) est devenue, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'unique administratrice du programme de loterie vidéo provincial.

Afin de pouvoir offrir à ses clients des TLV, le propriétaire d'un lieu doit détenir une licence en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*. Le propriétaire du lieu conclut ensuite une entente avec la SLA (convention du propriétaire d'un lieu) pour l'installation des TLV. À l'heure actuelle, pas plus de deux TLV peuvent être installés dans les restaurants, tandis que les bars peuvent en accueillir jusqu'à cinq. Le propriétaire d'un lieu ne doit obtenir aucune autre licence que la licence d'alcool. Aucuns frais ne sont exigibles.

Changements de réforme au programme

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick effectue présentement des changements de réforme au programme de loterie vidéo. Ces changements favoriseront un fonctionnement du programme de loterie vidéo qui reflète le nouvel objectif de la province en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*. Le nouveau modèle permettra d'offrir des jeux de loterie vidéo dans un environnement plus sûr et mieux dirigé, en mettant l'accent sur des activités de jeu responsables. Les Néo-Brunswickois qui choisissent de s'adonner au jeu en auront toujours l'occasion. Le nouveau programme sera raisonnablement accessible partout dans la province.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Changements de réforme au programme (suite)

Tous les TLV seront installés dans des endroits où l'âge est réglementé. Ainsi, les TLV ne seront pas permis dans les restaurants. Actuellement, les restaurants peuvent posséder jusqu'à deux TLV. L'enlèvement des TLV se fera en deux étapes : un premier terminal par restaurant sera retiré avant le 1er octobre 2008 et le second, au plus tard le 1er avril 2009.

Le nombre de sites de loterie vidéo sera réduit de plus de 50 pour cent dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En tout temps, le nombre total de sites sera plafonné à 300. Il s'agit d'une baisse importante puisqu'il existe présentement environ 625 sites dans la province.

Le nombre de terminaux de loterie vidéo sera réduit de 25 pour cent dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En tout temps, ce sont 2 000 TLV qui seront à la disposition de clients souhaitant jouer. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick compte environ 2 650 TLV.

À compter d'aujourd'hui, **un moratoire sera imposé sur l'approbation de nouveaux sites de loterie vidéo**, et ce, jusqu'à ce que la transition au nouveau programme de loterie vidéo responsable soit complètement achevée.

Le nombre maximal de terminaux de loterie vidéo permis dans un établissement sera rajusté. Deux catégories d'établissements de loterie vidéo seront créées. Selon une des catégories, l'établissement approuvé pourra exploiter jusqu'à 10 terminaux, tandis que selon l'autre, ce sont 15 à 25 TLV qui seront permis sur le site. Un maximum de 20 sites à travers la province pourront posséder de 15 à 25 terminaux.

La commission accordée aux exploitants de TLV sera réduite. Selon les nouveaux niveaux de commission, les propriétaires qui sont autorisés à exploiter entre 15 et 25 terminaux verront leur taux de commission diminuer. Le taux de commission des propriétaires de lieux qui exploitent entre 15 et 25 TLV sera établi à 15 pour cent, tandis qu'il sera de 20 pour cent pour les propriétaires ayant 10 TLV ou moins en activité. Actuellement, tous les propriétaires de lieux touchent 22 pour cent de leurs recettes nettes en commission.

Des frais d'enregistrement annuels seront incorporés au programme de loterie vidéo. Les propriétaires de lieux paieront des frais d'enregistrement de 200 $ par terminal, par année. À l'heure actuelle, aucuns frais ne sont exigibles des propriétaires de lieux.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Changements de réforme au programme (suite)

Les exigences relatives au programme de jeu responsable seront incorporées au programme de loterie vidéo. Des critères de dotation en personnel obligatoires, la formation du personnel sur les signes d'un problème de jeu compulsif et sur les mesures appropriées à prendre à cet égard, et la présence de messages et de matériel sur le jeu responsable sont des exemples d'exigences qui seront incorporées dans les politiques de jeu responsable dans le cadre du programme de loterie vidéo.

Les filiales Néo-Brunswickoises de la Légion royale canadienne qui exploitent déjà des TLV pourront continuer leurs activités avec le nouveau modèle. Les légions pourront garder leur nombre actuel de TLV. Les terminaux ne seront pas retirés progressivement de ces emplacements.

Des normes commerciales et de performance seront élaborées et incorporées au programme de loterie vidéo. Des normes concernant la superficie minimale d'un site d'accueil pour les TLV, le nombre de places acceptable et l'entretien des établissements seront intégrées aux conventions de propriétaires de lieux. Des références en matière de volume d'affaires seront également établies. Les propriétaires de lieux devront respecter ces normes pour continuer à garder les terminaux sous leur toit.

Des restrictions concernant les sites multiples seront adoptées. Les sites possédant plusieurs licences sont des sites à l'intérieur d'un seul emplacement qui a été subdivisé en plus petites unités, et ce, dans le seul but d'obtenir plusieurs licences d'alcool et, ultérieurement, davantage de TLV. Le nouveau modèle imposera des restrictions quant au nombre de sites hôtes titulaires d'une licence permis à l'intérieur d'une structure physique comme les centres commerciaux et les hôtels.

Organisme responsable

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera de réglementer le programme de loterie vidéo au moyen du cadre législatif et réglementaire, tandis que la Société des loteries de l'Atlantique sera chargée de mettre en œuvre la réforme avec efficience et efficacité, selon ce qui est raisonnablement possible.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Étapes

Afin de pouvoir modifier les lois et mettre en œuvre intégralement le cadre réglementaire, la réforme du programme de loterie vidéo sera effectuée par étapes. Les participants actuels au programme de loterie vidéo seront ainsi en mesure de s'adapter aux changements mis en œuvre.

Immédiatement

- Mise en place d'un moratoire sur l'approbation des nouveaux sites. Aucun nouveau site de loterie vidéo ne sera approuvé jusqu'à la mise en œuvre complète du nouveau programme de loterie vidéo révisé.

Au cours des premiers six mois

- Compléter l'élaboration des normes commerciales et instauration des indicateurs de performance.

Au cours de la première année

- Retirer un TLV des restaurants avant octobre 2008.
- Mise en œuvre complète des normes commerciales et des exigences de performance.

Au cours de la deuxième année

- Retirer les derniers terminaux des restaurants avant avril 2009.
- Intégrer complètement des initiatives en matière de jeu responsable et les responsabilités afférentes au programme de loterie vidéo révisé au moyen de conventions de propriétaires de lieux détaillées.

Au cours de la troisième année

- Compléter la révision du programme de loterie vidéo avant le 1er avril 2010.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

Action

De nouvelles initiatives en matière de jeu responsable seront élaborées et incorporées à tous les aspects du jeu au Nouveau-Brunswick.

Contexte

Les améliorations apportées aux programmes actuels, de même que plusieurs nouvelles initiatives, constitueront la pierre angulaire de la nouvelle approche responsable du jeu du gouvernement provincial au Nouveau-Brunswick.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick n'a pas de politique responsable du jeu indépendante. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) intègre un programme de jeu responsable aux produits qu'elle offre dans les quatre provinces de l'Atlantique. Le ministère de la Santé mène des campagnes de sensibilisation du public et offre des services de traitement des dépendances dans le secteur du traitement des problèmes de jeu compulsif. En ce moment, la Commission des loteries verse annuellement 757 000 $ au ministère de la Santé pour ce programme.

Les programmes de jeu responsable sont devenus une partie intégrante des stratégies de jeu présentées par d'autres autorités au cours de la dernière décennie. Les détracteurs des politiques de jeu du Nouveau-Brunswick se sont concentrés sur les responsabilités sociales du gouvernement et ont indiqué que la province devait consacrer davantage de ressources aux initiatives en matière de jeu responsable et au traitement des dépendances. Tout le monde, y compris le gouvernement, reconnaît que des ressources supplémentaires doivent être consacrées à l'amélioration des initiatives de jeu responsable.

Notre nouvelle approche responsable du jeu est fortement axée sur la responsabilité sociale. Le gouvernement provincial non seulement accepte sa propre responsabilité à titre d'organisme de réglementation, mais il reconnaît que le milieu du jeu a également une responsabilité à l'égard du public. Que ce soit le propriétaire de l'entreprise qui exploite des terminaux de loterie vidéo ou l'organisme de bienfaisance qui organise une collecte de fonds, tout le monde doit contribuer à favoriser un environnement de jeu responsable. L'objectif ne peut être atteint sans la participation de l'industrie, du gouvernement, d'organismes extérieurs, des collectivités, des chefs des Premières nations et des particuliers eux-mêmes si l'on veut s'assurer que les activités de jeu se déroulent de manière sécuritaire et responsable.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Contexte
(suite)

Le gouvernement est en mesure d'encourager la responsabilité sociale au moyen du cadre réglementaire, mais cette mesure doit être équilibrée en affectant des ressources à un programme de jeu responsable. Le public doit se consacrer à l'élaboration et à la prestation de ce programme et, plus important encore, le financement adéquat doit être disponible pour que des activités comme des initiatives de prévention ciblées, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'éducation à l'intention du public et des services de traitement des dépendances puissent être offertes. Les initiatives en matière de jeu responsable sont essentielles à la nouvelle approche du gouvernement provincial qui vise une *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable.*

Nouvelles ressources pour des activités de jeu responsables

Il est important d'investir des efforts dans la prévention du jeu compulsif, l'éducation et la sensibilisation qui cibleront non seulement les personnes qui s'adonnent activement au jeu, mais également le public en général. Il est essentiel de reconnaître les signes liés aux problèmes de jeu compulsif. Grâce à des campagnes de sensibilisation ciblées, les membres d'une famille, les amis, les collègues et les travailleurs de l'industrie du jeu peuvent se familiariser avec ces signes pour pouvoir intervenir rapidement. Les personnes qui ont un problème de jeu compulsif, ainsi que celles qui risquent de développer un tel problème, doivent également être conscientes des options de traitement disponibles pour obtenir l'aide appropriée au besoin. Des initiatives de jeu responsable bien élaborées et bien présentées sont des éléments clés de notre approche.

Les Services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé recevront une somme supplémentaire de 250 000 $ dans le cadre de leur financement annuel, somme qui servira à poursuivre et à accroître les efforts investis dans les services de prévention, de traitement et de réadaptation déjà existants afin d'aider les joueurs compulsifs et leur famille. Cette somme porte donc le financement total annuel à un million de dollars à compter de l'exercice 2008-2009.

Dans le prochain budget, le gouvernement provincial accordera des fonds supplémentaires de 500 000 $ pour la recherche sur la dépendance au jeu et les problèmes sociaux connexes. Ces fonds serviront également à sensibiliser le grand public et à offrir du matériel pédagogique qui traite de jeu responsable. Un programme de jeu responsable vise à faire en sorte qu'une approche responsable, intégrée et coordonnée du jeu soit adoptée à l'échelle de la province.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Nouvelles ressources pour des activités de jeu responsables (suite)

Grâce à ces mesures, les fonds totaux octroyés aux services de prévention et de traitement du jeu compulsif et des dépendances seront portés à 1,5 million de dollars par année, soit le double de ce qui était accordé auparavant. La somme de 1,5 million de dollars affectée aux initiatives en matière de jeu responsable proviendra directement de toutes les sources de revenus tirées des jeux de hasard par le gouvernement provincial (p. ex. terminaux de loterie vidéo, destination casino, etc).

Secteurs d'intervention privilégiés pour des initiatives améliorées en matière de jeu responsable

Les quatre secteurs d'intervention privilégiés suivants constituent la pierre angulaire des initiatives améliorées en matière de jeu responsable de la province.

Prévention et sensibilisation

Le gouvernement utilisera les programmes éducatifs en plus des campagnes générales et ciblées de sensibilisation, pour promouvoir le jeu responsable et faciliter, pour le public, la reconnaissance des signes liés aux problèmes de jeu compulsif. Les gens doivent être conscients des risques inhérents au jeu et de l'impact du jeu sur eux-mêmes, leur famille, leurs collègues et leur collectivité. Les gens qui choisissent de s'adonner aux jeux de hasard doivent être suffisamment renseignés pour prendre des décisions éclairées relativement à l'établissement où ils joueront, à leurs chances de gagner et à la façon de se fixer leurs propres limites lorsqu'ils pratiquent cette activité. Ce type d'information sera véhiculé par l'entremise de sites Web qui portent sur les jeux de hasard, des médias généraux et d'avenues qui cibleront des populations particulièrement à risque.

Amélioration des services de traitement des problèmes de jeu compulsif et des dépendances

Les services de traitement doivent être accessibles, répondre aux besoins individuels des clients et, surtout, être efficaces. Le gouvernement améliorera les services actuels de traitement des problèmes de jeu compulsif et des dépendances, élargira les programmes de sensibilisation du public et assurera une formation plus approfondie des conseillers pour qu'ils puissent traiter les joueurs compulsifs. Il sera peut-être nécessaire d'élaborer de nouvelles méthodes de traitement. Les traitements ne sont pas seulement nécessaires lorsqu'un problème de jeu compulsif ou une dépendance existe déjà, des options de traitement précoces doivent également être disponibles pour prévenir l'aggravation de problèmes potentiels.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Secteurs d'intervention privilégiés pour des initiatives améliorées en matière de jeu responsable (suite)

Recherche

La recherche est un élément clé au soutien des initiatives de jeu responsable. Nous devons savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et quelles modifications peuvent être apportées pour pouvoir offrir des programmes et des services mieux adaptés. Il faut mener des études de prévalence et évaluer les besoins pour s'assurer d'affecter des ressources pertinentes là où elles sont le plus nécessaires. Des recherches seront entreprises sur les méthodes efficaces de prévention et de traitement des problèmes de jeu compulsif et l'impact des activités de jeu sera suivi de près.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Selon le World Business Council for Sustainable Development, la responsabilité sociale de l'entreprise est l'engagement continu d'une entreprise d'agir selon un code de conduite et de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de la main-d'œuvre et des familles ainsi que celle de la collectivité locale et de la société dans son ensemble.

La responsabilité sociale de l'entreprise signifie que les entreprises doivent mener leurs activités tout en ayant un impact positif sur la société.

Les fournisseurs de services de jeux de hasard devront intégrer à leurs activités régulières des initiatives de jeu responsables et des normes relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise. Les normes relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise comprendront des normes et des pratiques commerciales sur place, des programmes de formation à l'intention du personnel, et des normes et pratiques publicitaires responsables. Le gouvernement prendra les mesures (règlements, conventions et contrats) pour atteindre cet objectif.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Organisme responsable

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick sera chargée de diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives en matière de jeu responsable. La Commission assurera la coordination et la liaison avec des groupes comme les exploitants d'établissements de jeu, les propriétaires d'établissements qui exploitent des terminaux de loterie vidéo, les organismes de bienfaisance, les communautés des Premières nations, les organismes sociaux et sanitaires, la Société des loteries de l'Atlantique, les ministères compétents et les collectivités locales. Bien que le gouvernement soit chargé de la mise en œuvre des modifications réglementaires futures, toutes les personnes œuvrant dans l'industrie du jeu doivent travailler en collaboration pour offrir l'environnement le plus propice à des activités de jeu responsables.

Étapes

Au cours des premiers six mois

- Désigner la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme principal chargé des initiatives en matière de jeu responsable.
- Accroître le financement aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé.
- Développer des buts et des objectifs, et des politiques pour le programme de jeu responsable.
- Embaucher des spécialistes qui donneront des conseils et feront des recommandations sur l'élaboration d'un programme de jeu responsable pour le Nouveau-Brunswick.
- Collaborer avec les Premières nations en vue d'élaborer des initiatives et des programmes qui seront tout spécialement adaptés aux programmes de sensibilisation et aux problèmes de jeu compulsif dans les communautés des Premières nations.

Au cours de la première année

- Procéder à l'évaluation globale des besoins en matière de programmes de prévention et de services de traitement et de réadaptation dans le but de définir les possibilités d'amélioration.
- Commander une étude de prévalence sur les problèmes de jeu compulsif.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Étapes (suite)

- Définir les approches et les outils qui serviront à développer et à mettre en œuvre des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, qui informeront le public des risques que comportent les jeux de hasard, de l'importance de s'adonner aux activités de jeu de manière responsable, des signes associés au problème de jeu compulsif et de la façon d'obtenir de l'aide.
- Développer des normes liées à la responsabilité sociale des entreprises qui comprendront les normes et les pratiques commerciales sur place des fournisseurs de services, des détaillants et des programmes de formation à l'intention du personnel (comme dans tous les sites de TLV et autres établissements de jeu) ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des normes et des pratiques relatives à la publicité responsable.
- Participer activement aux activités des organisations nationales comme le Canadian Partnership for Responsible Gambling, qui s'associe aux initiatives et à la recherche en matière de jeu responsable.
- Collaborer avec d'autres compétences à des activités et des stratégies de jeu responsable, et aux projets de recherche.
- Développer une approche intégrée pour un programme de jeu responsable qui englobera toutes les formes de jeux au Nouveau-Brunswick et qui s'ajoutera aux programmes et aux services offerts par les services de traitement des dépendances du ministère de la Santé et de la Société des loteries de l'Atlantique.
- Élaborer des ébauches d'exigences réglementaires en consultation avec les ministères compétents.
- Intégrer au cadre juridique les exigences législatives et réglementaires d'un programme de jeu responsable.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable
(suite)

Étapes (suite)(suite)

Au cours de la deuxième année

- Publier les résultats de l'étude de prévalence et de l'évaluation des besoins.
- Implanter un programme de jeu responsable intégré au Nouveau-Brunswick.
- Collaborer avec les fournisseurs de services de jeux de hasard pour aider les entreprises à respecter leurs engagements en matière de responsabilité sociale.

Au cours de la troisième année

- Évaluer la liste des programmes et des services et faire les adaptations pour combler les lacunes relevées.
- Publier les rapports de recherche et les résultats d'évaluation des programmes et des services.

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif

Action

Le cadre réglementaire du jeu caritatif sera renforcé pour améliorer l'efficacité des politiques qui régissent le secteur du jeu caritatif.

Un programme visant l'obtention d'une licence pour les tournois caritatifs de Texas Hold'em sera lancé.

Les détenteurs de permis et de licence auront l'occasion de fournir des suggestions pour apporter des améliorations au programme.

Aperçu du jeu caritatif au Nouveau-Brunswick

Les licences des jeux caritatifs sont une importante source de revenus pour de nombreuses organisations caritatives et associations à but non lucratif du Nouveau-Brunswick. Les organismes ou organisations caritatives admissibles du Nouveau-Brunswick peuvent se voir délivrer une licence ou un permis pour organiser des événements comme des jeux de bingo, tombola, Monte Carlo et les ventes de billets à languettes. En 2006-2007, près de 830 licences ont été délivrées à des organisations caritatives pour qu'elles puissent organiser des activités de jeu. Ces activités de jeu ont généré environ 13,7 millions de dollars en bénéfice net pour les organisations caritatives du Nouveau-Brunswick. En outre, plus de 1 200 permis ont été délivrés à des organisations caritatives. Les permis sont délivrés pour les jeux offrant des prix d'une valeur égale ou inférieure à 500 $. De façon générale, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se concentre sur l'intérêt de la collectivité en matière de jeu caritatif dans la province.

Le jeu caritatif autorisé a dû faire face à de nombreux défis dans le pays au cours de ces dernières années. Au nombre de ces défis figuraient la concurrence accrue dans le domaine des loisirs, le déclin de la participation bénévole, l'émergence de fournisseurs de services professionnels et les nouvelles technologies. Beaucoup d'organismes qui comptent sur le revenu des jeux caritatifs pour financer leurs activités sont inquiets quant à l'avenir de cette activité. L'importance des loteries, bingos et activités similaires comme source de financements pour ces organismes a été réitérée dans le rapport sur le secteur communautaire non lucratif récemment publié par le groupe d'étude du premier ministre.

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif (suite)

Aperçu du jeu caritatif au Nouveau-Brunswick (suite)

On a demandé au gouvernement d'accorder aux organisations caritatives une licence qui leur permettrait d'organiser de nouvelles formes de jeu, comme les tournois de poker Texas Hold'em. Le Texas Hold'em est une forme populaire du poker qui consiste à réaliser la meilleure combinaison de cinq cartes avec les deux cartes que chaque joueur a en main et les cinq cartes communes à tous les joueurs. Le Texas Hold'em se joue souvent à la façon d'un tournoi, c'est-à-dire que la partie se prolonge jusqu'à ce qu'un seul des joueurs ait gagné tous les jetons; il remporte ainsi la partie.

Le Nouveau-Brunswick, contrairement à la plupart des provinces, ne dispose d'aucune législation sur le jeu qui régirait les questions relatives au jeu caritatif, telles que l'instauration de nouvelles activités de jeu, l'admissibilité, l'usage des fonds, les modalités et règlements, les restrictions concernant les fournisseurs de services et l'âge. Un règlement serait nécessaire pour mettre en place un environnement davantage contrôlé dans lequel le jeu caritatif ferait l'objet d'un comportement responsable.

Mise en oeuvre des modifications

Des modifications à la *Loi sur les loteries* vont être présentées pour prévoir les pouvoirs réglementaires concernant les activités de jeu caritatives. Un cadre réglementaire plus strict est nécessaire pour faire face aux problèmes qui se posent et aux défis à relever.

Les nouvelles réglementations de la *Loi sur les loteries* traiteront des sujets suivants : les organismes admissibles, l'usage admissible des fonds générés par les activités de jeu caritatives, l'utilisation des médias et des nouvelles technologies afférentes au jeu caritatif, l'approbation des nouveaux types de jeux et d'activités, les lignes directrices en rapport avec la participation des fournisseurs de services professionnels (y compris l'enregistrement des fournisseurs), l'amélioration des procédures en matière d'application et de conformité, les exigences plus strictes ayant trait à la production de rapports, l'amélioration de la procédure d'appel et la présentation de tournois de poker Texas Hold'em caritatifs. La réglementation fournira à la commission le pouvoir nécessaire à la supervision appropriée et responsable des activités de jeu caritatives au Nouveau-Brunswick. Un régime de réglementation officiel offrira également davantage de transparence aux organisations caritatives et aux organismes à but non lucratif ainsi qu'au grand public.

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif (suite)

Évaluation du programme

En consultant les personnes qui organisent des bingos, des tombolas ou des soirées Monte Carlo dans un but caritatif, nous comprendrons mieux quelles améliorations peuvent être apportées. Le Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif a avancé l'idée d'un allégement des formalités administratives et des coûts nécessaires à l'obtention d'une licence de loterie. Le gouvernement aimerait avoir connaissance de toutes les idées qui peuvent l'aider à faire fonctionner le programme le mieux possible. Une évaluation du programme va être menée pour rassembler les renseignements et la rétroaction.

En ce qui concerne le programme Texas Hold'em, une évaluation distincte sera menée avec les organisations caritatives qui ont choisi d'y participer. Le gouvernement souhaite recueillir des suggestions sur les améliorations possibles.

Étapes

Au cours des premiers six mois

- Lancement au début de 2008 d'un programme visant à l'obtention d'une licence pour les tournois caritatifs Texas Hold'em.

Au cours de la première année

- Réalisation d'une évaluation des politiques en matière de jeu caritatif. Au cours de cette évaluation, les détenteurs de licences de jeux caritatifs seront consultés.

Au cours de la deuxième année

- Évaluation de la première année du programme Texas Hold'em.
- Analyse des résultats de l'évaluation et présentations d'améliorations.
- Présentation de modifications au cadre législatif et réglementaire.

Destination casino

Action

Une destination casino sera autorisée au Nouveau-Brunswick.

Contexte

Les casinos sont des établissements dans lesquels des jeux de hasard divers sont proposés aux clients. On y retrouve généralement des tables de poker, des jeux sur table et des machines à sous. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador sont les seules provinces qui, à l'heure actuelle, n'ont ni un casino ni un centre de divertissement offrant des courses attelées, communément appelé « hippodrome-casino ». Certaines communautés ont manifesté de l'intérêt pour l'intégration des centres de jeux dans leurs plans d'aménagement. Au cours des dernières années, les parties intéressées ont insisté auprès du gouvernement pour que celui-ci autorise la création d'un ou plusieurs casinos ou centres de jeux dans les hippodromes. Divers emplacements dans la province ont été suggérés comme sites idéals pour la construction de ces établissements.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à continuer à soutenir les élevages de Standardbred au moyen de programmes tels que le Programme des courses attelées de l'Atlantique et le fonds de bourse. En juin 2007, le gouvernement avait annoncé qu'il allait investir plus d'un million de dollars répartis sur une période de trois ans afin de soutenir l'industrie des courses attelées. Il continuera à travailler avec les intervenants de l'industrie pour explorer d'autres possibilités de développement.

Demande de propositions

Par l'entremise de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial délivrera une demande de propositions pour la création d'une destination casino au Nouveau-Brunswick. Le choix du soumissionnaire sera effectué selon un processus d'évaluation rigoureux et équitable sous le contrôle de la firme KPMG LLP, un cabinet international de comptabilité et de consultation. Le soumissionnaire choisi aura l'autorisation d'exploiter l'établissement grâce à un système réglementé qui sera établi par le gouvernement provincial. Le fournisseur de services se verra attribuer un contrat pour une période de 20 ans.

Destination Casino (suite)

Points saillants de la demande de propositions

La demande de propositions (DP) doit prendre en compte la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et le financement d'une installation de jeu de type destination casino au Nouveau-Brunswick. Aucun financement ne sera apporté par le gouvernement à la destination casino. La DP ne précise pas d'emplacement pour le complexe casino. Les soumissionnaires devront proposer un emplacement d'après un examen rigoureux de leur propre étude de marché.

Les parties intéressées devront également proposer des installations auxiliaires qui offriront une gamme de possibilités d'aménagement, de divertissement et d'accueil, et ce, à l'intérieur et autour de l'emplacement proposé. Les complexes casinos dans d'autres parties du pays comprennent des restaurants de spécialités, des sites d'événements spéciaux, des salles de réunion et de convention ainsi que des locaux pour les détaillants. Alors que les installations pour les courses attelées peuvent être intégrées dans une demande de proposition, l'inclusion d'une piste de course sous harnais n'est pas obligatoire dans la soumission du casino.

Cette DP démontre l'intention du gouvernement provincial concernant sa nouvelle approche responsable en matière de jeu au Nouveau-Brunswick, d'imposer de nouvelles restrictions à la distribution de terminaux de loterie vidéo dans la zone de marché du casino. Un maximum de 20 pour cent des terminaux du programme de loterie vidéo sera autorisé à l'intérieur de la zone de marché du casino. Il est prévu que la distance entre le complexe casino et la collectivité dans laquelle il est situé variera de 80 à 100 kilomètres.

Plus particulièrement, les soumissionnaires devront démontrer comment ils comptent intégrer des pratiques en matière de jeu responsable au sein du complexe casino. Cela a pour but d'assurer que la responsabilité sociale de l'entreprise est inhérente à la mise en place des jeux de casino. De plus, cela garantira que l'engagement du gouvernement en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable* est respecté.

Le processus d'évaluation utilisé pour le choix d'un soumissionnaire doit être clair, juste et appliqué de façon uniforme. Les habitants du Nouveau-Brunswick doivent savoir que la sélection est faite d'une manière juste et transparente et sans influence indue. Tous les soumissionnaires seront examinés en fonction de critères préétablis par des équipes d'évaluation constituées par des experts de l'industrie du jeu et des fonctionnaires expérimentés du gouvernement.

La firme KPMG LLP a été engagée à titre de conseiller et de surveillant de l'équité tout au long du processus d'évaluation.

Destination Casino (suite)

Cadre législatif

Le gouvernement provincial doit apporter des amendements au cadre législatif existant pour le contrôle du jeu afin de permettre le fonctionnement d'une destination casino. Des propositions précises de règlement seront apportées par la suite en fonction des processus établis.

Organisme responsable

Au nom du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick émettra la DP qui doit prendre en compte la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et le financement d'une installation de jeu de type destination casino au Nouveau-Brunswick.

Étapes

Immédiatement

- La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick délivrera une demande de propositions le 8 novembre 2007.

Au cours des premiers six mois

- La demande de propositions verra son terme le 11 mars 2008.

Au cours de la première année

- L'échéance pour l'évaluation des soumissions présentées sera en mai 2008.
- Le soumissionnaire privilégié sera sélectionné et annoncé en mai 2008. Il est prévu que la finalisation de l'entente de prestation de services aura lieu début juillet 2008.

La destination casino devrait être opérationnelle vers le 1er mai 2010.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Action

Grâce au processus bilatéral, faire participer les Premières Nations du Nouveau-Brunswick à la nouvelle approche du gouvernement provincial visant des pratiques de jeu responsables.

Contexte

Au Nouveau-Brunswick, les jeux de hasard autochtones sont un phénomène relativement nouveau. Les Premières Nations qui établissent des activités de jeu dans leur collectivité le font pour financer les initiatives et projets entrepris dans le but général de promouvoir l'autosuffisance économique des collectivités.

Parmi les collectivités du pays, les réserves autochtones du Nouveau-Brunswick affichent parmi les taux les plus élevés pour ce qui est de la pauvreté, du chômage, de la dépendance à l'aide sociale, de l'abandon scolaire et de l'alcoolisme, de même que pour d'autres indicateurs de pauvreté et de détresse sociale. Bon nombre sont situées dans des régions éloignées où les activités économiques indigènes sont rares. De nombreuses collectivités des Premières Nations ont saisi l'occasion que présente le jeu, le considérant comme l'un des rares moyens éprouvés dont elles disposent pour générer des recettes.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs collectivités des Premières Nations ont conclu avec le gouvernement provincial des ententes de partage des recettes provenant des impôts et du jeu.

En 2006-2007, le gouvernement provincial a remis à huit collectivités des Premières Nations environ 7,5 millions de dollars en provenance des recettes du jeu sur le territoire de ces huit collectivités.

Les collectivités des Premières Nations qui ont conclu des ententes de partage des recettes du jeu sont les suivantes : Saint Mary's, Kingsclear, Oromocto, Woodstock, Madawaska, Burnt Church, Eel River Bar et Elsipogtog. La collectivité de Fort Folly est aussi partie à une entente, mais elle n'organise aucune activité de jeu.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick (suite)

Processus bilatéral

Le 6 février 2007, dans son discours du trône, le gouvernement a pris l'engagement suivant : «… *collaborer avec nos partenaires des Premières Nations en vue de créer une tribune bilatérale où les questions d'intérêt mutuel pourront faire l'objet de discussions et où des solutions équitables et justes pourront être ébauchées.* »

Le 8 février 2007, les chefs des peuples malécites et mi'kmaq du Nouveau-Brunswick ont tenu une assemblée à Metepenagiag, décidant à l'unanimité de collaborer de bonne foi avec le gouvernement provincial de manière à revigorer les rapports fondés sur les traités et de mettre en place un processus bilatéral équitable et fructueux qui permettra d'aborder les questions d'intérêt mutuel pour le mieux-être des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et des gens du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Par conséquent, les 15 Premières Nations et le gouvernement provincial ont signé l'*Entente bilatérale sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick*. Cette entente procure un cadre pour la collaboration du gouvernement provincial et des Premières Nations en vue de concilier les dossiers et les domaines de compétences des Premières Nations et de la Couronne.

Afin que tous les peuples autochtones participent activement au programme du gouvernement et que les préoccupations soient résolues par voie de négociation ou de discussion, un processus bilatéral structuré a été établi. Ce processus est géré par le comité technique de négociation qui est chargé de recevoir les questions des Premières Nations et du gouvernement provincial et d'établir des tables rondes dans le but de régler les questions prioritaires. Les jeux de hasard autochtones représentent l'une des questions prioritaires.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick (suite)

Dialogue avec les Premières Nations

Dans le but d'engager les Premières Nations dans un dialogue proactif sur les questions relatives au jeu, le gouvernement provincial a retenu les services de consultants qui amorceront un dialogue avec les Premières Nations sur les préoccupations et intérêts se rapportant aux jeux de hasard autochtones. Ils solliciteront également les points de vue des Premières Nations sur un nouveau cadre responsable pour les jeux dans la province.

Le dialogue permettra de mieux comprendre les points de vue des Autochtones concernant les jeux de hasard et de rencontrer les Premières Nations dans le but de trouver un autre modèle viable pour le partage des recettes fiscales provenant du jeu. Ce modèle doit correspondre aux objectifs de la nouvelle approche visant des pratiques de jeu responsables, tout en respectant les objectifs d'autosuffisance des collectivités des Premières Nations.

Ce dialogue soutenu sur le jeu prendra la forme de discussions en tête-à-tête avec les dirigeants autochtones, les administrateurs des jeux, les professionnels, les entrepreneurs et les activistes communautaires.

Étapes

Immédiatement

- Poursuivre le dialogue avec les chefs, les conseils et les organismes des Premières Nations.

D'ici six mois

- Présenter le rapport final sur le dialogue avant la fin du mois de novembre.

D'ici un an

- Établir une table ronde bilatérale pour analyser le rapport et l'information découlant du dialogue. La table ronde présentera un compte rendu mensuel au comité technique de négociation et soumettra ses recommandations finales au comité.

D'ici deux ans

- Supporter les priorités et les besoins des Premières Nations en matière de développement économique, de logement et de santé en les alignant sur la nouvelle orientation du gouvernement concernant une gestion responsable et des jeux responsables dans un environnement responsable.

Aperçu législatif

Cadre provincial pour le jeu

Au Canada, la réglementation des activités de jeu émane du *Code criminel*. La Partie VII du *Code criminel* définit les conditions sous lesquelles le jeu est légal. L'article 207 (1) stipule que le jeu est légal s'il est : soit mis en œuvre et géré par le gouvernement d'une province, soit si un organisme de bienfaisance ou religieux est accrédité par une province pour mettre en œuvre et gérer un système de loterie en vertu des modalités prescrites.

La *Loi sur les loteries* (1976) a institué la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick. Le ministre des Finances préside la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, le sous-ministre des Finances en est le vice-président et un autre sous-ministre agit en qualité de troisième commissaire.

En vertu des décrets-loi 80-807, 81-18 et 83-925, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est autorisée à délivrer des permis à des organismes de bienfaisance ou religieux pour diriger des jeux de hasard où les fonds seront utilisés à des fins caritatives. La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick établit une politique de réglementation portant sur la conduite et la gestion de jeux de hasard caritatifs, tels que les tirages au sort et le bingo, en vertu des Conditions d'obtention de licence ou de permis de loterie.

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est également responsable d'élaborer et de mettre en œuvre une politique au sujet des systèmes de loterie provinciaux. En 1976, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, au nom de la province, a conclu une entente avec les trois autres provinces de l'Atlantique pour fonder la Société des loteries de l'Atlantique, qui dirige les programmes de jeux provinciaux tels que la loterie vidéo, Lotto 6/49 et divers jeux à gratter. En outre, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est un actionnaire de la Société des loteries interprovinciales, qui dirige deux loteries nationales en ligne, 6/49 et Super 7.

La *Loi sur les loteries* prévoit également le partage des revenus avec les Premières nations et des versements législatifs au fonds de développement du sport et des arts. En vertu de la *Loi sur les loteries*, le règlement 83-170 (le *Règlement sur la loterie de l'Atlantique*) et le règlement 90-142 (le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo*), prévoient que la SLA gérera le programme de loterie vidéo et les autres systèmes de loterie.

Le gouvernement provincial entend déposer une loi pour mettre en place la nouvelle politique de jeu responsable : *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.